



Conseil Municipal du 9 septembre 2015

Notes

Présence	Présent(e)	Procuration à	Votant	Absent(e)
Bertrand DELALLE, Maire	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Isabelle PICCHI, 1 ^{ère} adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jessica LABANNE, 2 ^{ème} adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J.P. MISPREUVE, 3 ^{ème} adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quentin MONTEUX, 4 ^{ème} adjoint	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lionel GRANJON, délégué	<input type="checkbox"/>	M. J.P. MIPREUVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Julien POUX, délégué	<input type="checkbox"/>	Mme J. LABANNE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lore HUSSON, déléguée,	<input type="checkbox"/>	M. G. CHAREYRON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gilbert CHAREYRON, délégué,	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Christian PERRIER, délégué	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Philippe ARCHIMBAUD, délégué,	<input type="checkbox"/>	M. R. VINUESA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rémy VINUESA, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Corinne BOREL, conseillère,	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gérald BRUN, conseiller,	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annick HERVE, conseillère	<input type="checkbox"/>	M. B. DELALLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Total	9		14	1

Ordre du Jour :

I -	Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2015.....	1
II -	SIGMA : Modifications statutaires	2
III -	Convention Assistance Retraite CNRACL	2
IV -	Déclaration d'intention d'aliéner	3
V -	Décisions modificatives du budget M14 & M49	4
VI -	Agenda d'accessibilité programmée	5
VII -	Autorisation du Maire à demander des subventions	5
VIII -	Choix du terrain à construire	8
IX -	Choix du potier pour la Poterie.....	10
X -	Questions diverses	10

Isabelle PICCHI secrétaire de séance

Ouverture du Conseil à 20 h 06

I - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2015

Le CR du Conseil du 7 juillet dernier vous a été transmis avec la convocation.

Le Conseil Municipal approuve sans réserve le Compte rendu du conseil Municipal :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

II - SIGMA : Modifications statutaires

Le Maire rappelle que le comité syndical du SIGMA a validé à l'unanimité les délibérations "Coopération avec d'autres collectivités" et "Statuts SIGMA". Une partie des conseils municipaux des communes adhérentes au SIGMA ont validé ces modifications statutaires présentant une erreur de référencement. La Préfecture de la Drôme demande que ces modifications statutaires soient de nouveaux validées sur la base d'un référencement correct, à savoir :

- Délibération n° 1 du 9/02/15 "Coopération avec d'autres collectivités"
- Délibération n° 2 du 9/02/15 "Statuts SIGMA"

Par ailleurs, le Maire indique que 3 nouvelles communes ont demandé leur adhésion au SIGMA et 1 nouvelle commune a accepté l'extension de périmètre SIGMA à son territoire. L'ensemble de ces démarches ont été validées à l'unanimité lors de la dernière réunion de comité syndical sous la formulation suivante :

- Délibération n° 19 du 15/06/15 "Adhésion de la commune de Saint-Sauveur en Diois"
- Délibération n° 20 du 15/06/15 "Adhésion de la commune de la Chaudière"
- Délibération n° 21 du 15/06/15 "Extension du périmètre SIGMA à la commune de Véronne"
- Délibération n° 22 du 15/06/15 "Adhésion de la commune d'Aurel".

Le Maire rappelle que, conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, les Conseils Municipaux des communes membres doivent se prononcer sur les délibérations correspondantes dans un délai de 3 mois et qu'à défaut de délibération dans ce délai, leur décision sera réputée favorable.

Le Maire présente l'ensemble des délibérations correspondantes du SIGMA.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver sans réserves l'exposé du Maire et les délibérations suivantes :

- délibération n° 1 du 9/02/15 "Coopération avec d'autres collectivités"
- délibération n° 2 du 9/02/15 "Statuts SIGMA"
- délibération n° 19 du 15/06/15 "Adhésion de la commune de Saint-Sauveur en Diois"
- délibération n° 20 du 15/06/15 "Adhésion de la commune de la Chaudière"
- délibération n° 21 du 15/06/15 "Extension du périmètre SIGMA à la commune de Véronne"
- délibération n° 22 du 15/06/15 "Adhésion de la commune d'Aurel".
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

III - Convention Assistance Retraite CNRACL

Le Maire expose que le CDG 26 nous sollicite pour signer une convention dans laquelle nous devons choisir de confier, au CDG 26 :

- Le contrôle sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse nationale des Retraites des Agents des Collectivités Territoriales

ou

- La réalisation totale sur tous les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse nationale des Retraites des Agents des Collectivités Territoriales.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- de choisir l'option 2,
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le CDG 26 avec l'option retenue,
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

IV - Déclaration d'intention d'aliéner

IV-1 - Parcelle AB 29 - Maison Maly (Œil Soleil)

Le Maire expose la requête adressée par Maître Benjamin DERENDEL, Notaire à Loriol, sur l'intention de la Commune à aliéner la parcelle (l'Œil Soleil).

Après avoir eu un projet d'installer un potier de terre vernissée dans cette maison, la Commune a finalement, au cours du Conseil précédent et suite au désistement du potier, renoncé au projet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- de renoncer à préempter la parcelle AB29,
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

IV-2 - Parcelle ZH 32 & ZH 74 - Maison de Charles CHANTEPERDRIX

Le Maire expose la requête adressée par Maître Benjamin DERENDEL, Notaire à Loriol, sur l'intention de la Commune à aliéner les parcelles ZH 32 & ZH 74

Ces parcelles ne présentent pas d'intérêt pour un projet collectif ou d'intérêt général.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- de renoncer à préempter les parcelles ZH 32 & ZH 74,
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

IV-3 - Parcelle ZC-73(23)(A) - 73(23)(Z) - 81(23) - 82(23) -

Le Maire expose la requête adressée par la SAFER, sur l'intention de la Commune à aliéner les parcelles ZC-73(23)(A) - 73(23)(Z) - 81(23) - 82(23).

Ces parcelles ne présentent pas d'intérêt pour un projet collectif ou d'intérêt général.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- de renoncer à préempter les parcelles ZC-73(23)(A) - 73(23)(Z) - 81(23) - 82(23),
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

V - Décisions modificatives du budget M14 & M49

V-1 - Logiciel anti-spam

Le Maire expose que la facture de 2.039,04 € TTC pour l'acquisition du logiciel anti-spam Mail-in-Black ne peut être honorée du fait que le compte 205-000 n'est pas approvisionné.

Il convient donc de réaliser les opérations suivantes :

- Compte 205-0000 2 040 €
- - Compte 2111-0011 : - 2.040 €

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

V-2 - Pompe station de relevage

Une pompe est tombée en panne au cours de l'été dans la station de relevage des eaux usées.

Cette pompe a dû être démontée, emmenée en atelier pour réparation, réparée puis remise en place.

Le budget Assainissement n'intègre aucune somme sur le compte sur lequel la réparation doit être inscrit. Du coup ce manque empêche le règlement de la facture de réparation.

Il convient donc, au lieu, comme initialement envisagé, de voter une subvention de 5.000 € du budget de la commune en faveur du budget assainissement et d'affecter cette subvention sur le compte adéquat du budget assainissement pour permettre le règlement de la facture de 4.885,14 € TTC,

Il convient de, au sein du budget assainissement, de faire un virement de 5.000 € :

- Dépense Chap 23 Compte 2315-0000 - 5 000€
- Dépense Chap 23 Compte 023 - 5 000€
- Dépense Chap 011 Compte 615 + 5 000€
- Recette Chap 021 Compte 021-0001 - 5 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

VI - Agenda d'accessibilité programmée

Le Maire expose que le CALD est venu, à sa demande, réaliser une expertise sur les 2 bâtiments communaux aujourd'hui non accessibles aux personnes à mobilité réduite.

A la suite de cette expertise, un rapport a été remis avec une proposition de travaux et une estimation du coût de ces travaux.

Il convient de, au sein du budget assainissement, de faire un virement de la section investissement
Le rapport ainsi que le projet d'échéancier à renseigner sont joints au présent document.

VII - Autorisation du Maire à demander des subventions

VII-1 - Pour la réhabilitation de l'atelier de la Poterie de Cliusclat

Le Maire rappelle qu'un marché a été attribué à l'architecte Bruno JOUVE accompagné de Damien MERCIER, d'Avignon, pour établir un diagnostic de la poterie et un programme de réalisation.

Le Comité de Pilotage de la Poterie (Le Maire, Isabelle PICCHI, Gilbert CHAREYRON, Michèle FREMAUX (CAUE), Marie-Odile CANTENEUR (CCVD), Fabien Ramadier) leur a demandé de se pencher plus particulièrement sur la partie atelier dans un premier temps, avec un délai partiel, celui de nous permettre de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la mi-septembre.

Ce dossier est en passe de finition au CAUE et évalue les travaux de réhabilitation de l'atelier de la poterie et de la salle du four à bois à 492.678 €HT + 20% pour MOE + CT + SPS + aléas, soit 606.894€HT

Nous parlons ici de montant HT car il s'agit d'investissement et la Commune récupère la TVA sur les investissements tandis qu'elle ne peut pas la récupérer sur les dépenses de fonctionnement.

Le Maire rappelle qu'il l'objectif de la Commune est de relancer au plus vite l'activité de production de poterie de Cliusclat. Un appel à candidature de potier a été publié et un potier a été retenu pour être proposé au choix du Conseil.

Le groupe de Travail de la Poterie avec les architectes et le potier pressenti, ont fixé une date d'installation du potier dans la poterie entre l'automne 2016 et le 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, l'éventualité d'installer le nouveau potier dans un atelier provisoire a été rejetée pour des raisons techniques.

Il convient donc de réhabiliter l'atelier actuel avant le 1^{er} janvier 2017.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- d'autoriser le Maire à demander des subventions pour les travaux de réhabilitation de l'atelier de la Poterie de Cliusclat d'un montant de 606.894€
- HT
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

VII-2 - Pour moderniser la salle du Conseil

Le Maire propose de moderniser la salle du Conseil Municipal en la déplaçant dans la salle appelée aujourd'hui salle des voûtes ou bureau de vote.

Pour la moderniser, il convient :

- de déplacer la cloison qui la sépare du couloir afin de l'agrandir.
- D'installer un vidéo projecteur et un écran
- D'acquérir des tables, rabattantes sur roulettes, afin de
 - former un U accueillant les 15 conseillers municipaux,
 - permettre de placer le plateau vertical et de les déplacer facilement,
 - d'acquérir des sièges assortis aux tables.

Le coût global de cette modernisation se monte à :

- | | |
|-------------------------------------|--------------|
| • Déplacement de la cloison | 3.930,00 €HT |
| • Ensemble vidéo projecteur / écran | 1.672,42 €HT |
| • Tables | |
| • Chaises | |

Total :

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- d'autoriser le Maire à demander des subventions pour les travaux de modernisation de la salle du Conseil Municipal d'un montant de 6.000 €HT
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité 8 Voix pour 6 Abstentions Voix contre

VII-3 - Création de toilettes sur la place du village

Le Maire rappelle que de nombreux évènements sont organisés sur la place du village et que, la plupart du temps, il est nécessaire de faire venir des toilettes mobiles. Par ailleurs, tout au long de l'année, des joueurs de boules, des visiteurs ou des villageois, utilisent la place, tous les jours pendant la belle saison, et urinent là où ils peuvent.

Enfin, au cours de la dernière réunion publique nous avons annoncé aux personnes présentes, que nous allons lancer le projet.

Il conviendra de consulter et missionner un architecte puis de consulter des entreprises.

Le projet est d'installer des toilettes auto-nettoyantes afin qu'elles soient utilisables tout au long des manifestations sans nécessité de les faire nettoyer manuellement au cours de la manifestation. Ce bloc serait bien entendu "habillé".

Par ailleurs, nous profiterions de ces travaux pour installer un bar fixe avec eau et éviers ainsi qu'une plaque de cuisson et un petit cagibi pour pouvoir stocker quelques éléments (vaisselle ou autre).

L'ensemble de cette opération a été évaluée, par l'entreprise Geo Construction, pour le moment et sans projet d'architecte, à 75.219.38€HT

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- d'autoriser le Maire à demander des subventions pour les travaux d'aménagement de la place du village, d'un montant de 75.219.38€HT
- de signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité 13 Voix pour Abstentions 1 Voix contre

VII-4 - Pour l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Le Maire rappelle que le CALD est venu, à la demande de la Commune faire une expertise des 2 bâtiments communaux ne présentant pas d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'église et le temple.

Le rapport propose des solutions pour rendre ces 2 bâtiments accessibles :

- Travaux pour l'église 11.982,00 €HT
- Travaux pour le temple 2.250,00 €HT

Total : 14.232,00 €HT

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- d'autoriser le Maire à demander des subventions pour les travaux d'accessibilité de l'église et du temple aux personnes à mobilité réduite, d'un montant de 14.232 k€HT
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de reporter les éventuels travaux aux années 2017 & 2018 et de se renseigner sur le caractère obligatoire ou non au vu de la population de la commune inférieure à 1.000 habitants et de la fréquentation extrêmement faible, notamment de l'église ;

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

VII-5 - Pour la Voirie

Des travaux de voirie sont à programmer pour 2016, pour un montant de 10 k€.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- d'autoriser le Maire à demander des subventions pour les travaux de voirie, d'un montant de 10.000 €HT
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

VII-6 - Pour l'acquisition du matériel de Gestion Electronique de Documents

Le Maire expose au Conseil que l'entreprise qui commercialise notre logiciel de comptabilité CIL a été rachetée par l'entreprise qui commercialise le logiciel COSOLUCE. Ces 2 logiciels sont très proches, d'une part dans leur utilisation, mais également par la hot-line qui est facilement accessible et efficace.

Le logiciel CIL ne sera plus mis à jour, et il nous faudra changer de logiciel.

Une concertation a été lancée par la CCVD et il s'avère que la majorité des communes ne souhaite par se diriger vers des logiciels tels que eMagnus, notamment du fait de l'absence de réponse lorsqu'un problème se pose. Il y a donc consensus pour COSOLUCE et il y a eu négociation pour les communes de la CCVD.

Notre contrat avec CIL court jusqu'à fin 2016. Il conviendrait d'acquérir COSOLUCE en début d'année 2016 afin de le paramétrer pour commencer à s'en servir dès le bouclage du Compte Administratif 2015 et du budget 2016.

L'acquisition de COSOLUCE se monte à

Par ailleurs, la dématérialisation, imposée par l'Etat, nécessite de nombreuses manipulations informatiques au secrétariat de Mairie.

Pour exemple, les factures doivent être scannées. Ensuite, il faut aller les chercher dans un dossier, puis les renommer, puis les ranger dans le dossier adéquat du logiciel de comptabilité.

Une solution de GED (Gestion Electronique de Documents) permettrait de simplifier grandement les manipulations, de faire gagner du temps en éliminant des tâches rébarbatives au secrétariat de Mairie et de faciliter la transmission des factures et autres documents à la Trésorerie de manière électronique.

Cette GED nécessite l'acquisition d'un serveur dédié, d'un logiciel et de formation.

Plusieurs administrations ont déjà fait l'acquisition d'un tel matériel, notamment le CDG26, la commune de Livron et la CCVD est en réflexion pour faire de même.

Dernier point, l'acquisition d'un pack de licences anti-spam auprès de Mailinblack par l'intermédiaire de l'entreprise Es2Com pour un montant de 1.699,20 €

L'ensemble a un coût de :

• COSOLUCE1.095 + 939	2.034,17 €HT
• EzGED	11.000,00 €HT
• MailinBlack	1.699,20 €HT
Total :	<hr/> 13.733,37 €HT

Par ailleurs, l'accès à la plateforme de télétransmission "ADULLACT Projet" permettant la télétransmission des délibérations, actes, décisions ou autres à la Préfecture + les transferts de flux, mandats et titres à la Perception, avec signature électronique aura un coût annuel de 1.075 €HT soit 1.096,50 €TTC. Cette dépense étant annuelle, propre à chaque exercice, elle ne peut être répartie sur plusieurs exercices.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- d'autoriser le Maire à demander des subventions pour la modernisation du logiciel de comptabilité et de Gestion Electronique des Documents pour la dématérialisation pour un montant global de 13.733,37 €HT
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité 12 Voix pour 1 Abstention 1 Voix contre

VII-7 - Murs du cimetière

Certains murs du cimetière sont en mauvais état ; il convient de les reprendre rapidement pour éviter une dégradation qui va s'accroître de manière exponentielle.

Le montant de ces travaux peut-être évalué de la manière suivante : 5.000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,

- d'autoriser le Maire à demander des subventions pour les travaux d'enduit des murs du cimetière, d'un montant de 5.000 €HT
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

VIII - Choix du terrain à construire

Le Maire expose que la Commission Urbanisme après s'être réunie à plusieurs reprises et avoir analysé les potentiels des différents terrains communaux constructibles, propose au Conseil Municipal de retenir le terrain de la frange Nord, ou terrain sous le Gier, pour accueillir les premières constructions de logements locatifs.

En effet, malgré l'adoption du PLH au niveau de la CCVD, lequel prévoit 5,5 logements supplémentaires par an à compter de 2009, Cliousclat n'a pas engagé de constructions, hors des projets privés, au cours des 2 derniers mandats.

La Commune de Cliousclat est en train de devenir une commune de propriétaires et voit sa population vieillir et se raréfier en enfants scolarisables.

Si rien n'est fait, les classes vont fermer les unes après les autres et la commune qui a pourtant un gros potentiel en terme d'organisation d'événements, ne trouvera plus de relève aux bénévoles qui pourtant passeraient bien le flambeau.

Enfin, la Commune ne compte plus que très peu de terrains constructibles en dehors du village et ne se verra donner l'autorisation d'en ouvrir d'autres par les services de l'Etat, que lorsque les terrains actuels auront été construits.

Il est donc indispensable de lancer des projets, or, sur les 3 terrains communaux situés dans le village :

- Le terrain à côté du Temple n'a fait l'objet d'aucune réflexion jusqu'à ce jour. Par ailleurs, il est situé entre l'école et la Mairie et mérite une vraie réflexion quant à sa destinée, notamment collective ou d'intérêt général. Enfin, il est utilisé comme parking non remplaçable aujourd'hui.
- Le Terrain de la frange Sud ou terrain sous l'Alandier est situé à côté d'un terrain qui vient de devenir propriété de la Commune. Par ailleurs d'autres terrains adjacents sont susceptibles d'être acquis par la Commune et permettrait de réfléchir à un projet plus global d'autant que les projets pour la Poterie ne sont aujourd'hui pas bouclés. D'autre part, ce terrain est lui aussi utilisé comme parking sans substitution possible aujourd'hui.
- Le terrain de la frange Nord ou terrain sous le Gier sert également de parking. Toutefois, la réalisation de travaux ne devrait pas supprimer toutes les places actuelles. Mais surtout, le terrain communal, situé entre le local technique et le parking du Gier est susceptible d'être aménagé en parking, de manière provisoire jusqu'à la fin des travaux puis avec un aménagement définitif à la fin des travaux. Par ailleurs, c'est le terrain susceptible d'accueillir le plus grand nombre de logements.

Au vu de ces résumés d'analyse, c'est le terrain sous le Gier qui présente les meilleures conditions pour lancer les projets de constructions de logements locatifs.

Enfin, une réflexion associant plusieurs cercles de proximité parmi les habitants de la commune, va être engagée avant de choisir un opérateur pour la construction. Mais cette réflexion ne portera pas sur le choix du terrain choisi par le Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,

- de retenir le terrain sous le Gier (jusqu'à présent appelé frange Nord) pour accueillir le premier projet de logements collectifs.
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

IX - Choix du potier pour la Poterie

Le Groupe de Travail sur la Poterie qui réunit élus, partenaires et professionnels, s'est réuni de nombreuses fois depuis le début du mandat. Son travail a, notamment et entre autres, abouti à la parution d'une annonce en vue de rechercher un potier susceptible de reprendre l'activité de fabrication de poterie de Cliousclat. Il faut en effet un potier capable de faire de la poterie utilitaire en série sur la base de modèles référents (en terme de forme et de décoration) et non un potier voulant faire de la poterie personnelle.

Peu de réponses sont arrivées :

- Richard ROUSSEAU, actuellement potier du côté de St-Florent en Corse où il vit de sa poterie de grès. Il s'est déjà déplacé 2 ou 3 fois à Cliousclat, pour venir voir le site, rencontrer les gens gravitant autour de la Poterie, et a montré un intérêt et une envie très marqués. Il est également venu au marché de potiers "Les potiers sont vernis" au mois de juin dernier où il a passé 2 jours sur le tour pour le plus grand plaisir des visiteurs.
- Gaëlle REMORDS et Stéphane VALETTE, potiers à Marsanne. Gaëlle et Stéphane ont monté une poterie "le bol oiseau" avec Pablo DASNIAS qui les a quittés depuis, poterie qui semble fonctionner correctement bien qu'encore très jeune, mais avec de la poterie personnelle même si elle n'est pas très éloignée de celle de Cliousclat.
- Brigitte DONNAT : a finalement retiré sa candidature lorsqu'elle a compris que le poste n'était pas un poste de salarié de la Commune.
- Stéphane GAMBINO : ingénieur céramiste à Marseille qui n'a pris contact avec personne et plus donner aucune nouvelle depuis son courrier,
- Véronique COUDRE : a finalement retiré sa candidature après l'avoir envoyée.

Au vu de ces différentes candidatures, le Groupe de Travail sur la Poterie de Cliousclat propose au Conseil Municipal de retenir Richard ROUSSEAU comme potier pour remettre en route la Poterie de Cliousclat, notamment du fait :

- de la motivation qu'il a pu montrer en venant plusieurs fois à Cliousclat et en s'impliquant dans l'animation de l'atelier au cours des "Potiers sont vernis"
- du savoir faire qu'il a montré au cours de ces journées et des pots qu'il a apportés,
- que sa poterie n'est pas une création personnelle, mais une réplique de modèles déjà existants.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- de retenir Richard ROUSSEAU comme potier pour poursuivre les discussions en vue de la remise en route de la Poterie de Cliousclat.
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

X - Questions diverses

X-1 - Accueil de réfugiés

X-2 - Fulgurance

X-3 - Poterie

X-4 - Acquisition de la Maison SEBALD

X-5 - Table de cuisson au gaz demande de subvention a faire

X-6 - DIA de cet été pour la maison à côté du Lavoir dans le village

X-7 - Concert Appogiature du 4 octobre prochain

X-8 - Signalement de la présence de beaucoup de pigeons dans le clocher et dans les toits du village

X-9 - Tous les buis sont attaqués par une maladie ; il y a nécessité de traiter les buis de la commune pour tenter d'endiguer la maladie

X-10 - L'Art a demeure

L'association est déçue de la subvention reçue au vu du nombre de personnes drainées dans le village grâce à la manifestation.

La prochaine édition va s'inscrire dans un programme sur 3 ans, toujours sur les 2 communes de Mirmande et Cliousclat dont :

- 1ere année dans des jardins privées du village + le temple et peut-être la salle du four à bois de la poterie,
- 2^{ème} année sur le sentier entre Mirmande et Cliousclat